

SwissGAP Horticulture

Détenteur de la marque / du programme

Association SwissGAP

Belpstrasse 26
Case postale 7960
3001 Berne

Téléphone 031 385 36 90

Email: info@swissgap.ch

www.swissgap.ch

SwissGAP est une association qui a pour objectif d'introduire et d'appliquer le standard GLOBALG.A.P. en Suisse en tenant compte des structures spécifiques à la Suisse. Des standards basés sur les exigences existantes de la production intégrée ont déjà été élaborés pour l'horticulture ainsi que pour les fruits, les légumes et les pommes de terre (FLP).

Les membres de l'association sont les fédérations de branche swisscofel, VSGP, SOV, swisspatat et JardinSuisse, sans oublier IP-SUISSE et Bio Suisse.

JardinSuisse est principalement responsable de l'établissement des directives SwissGAP Horticulture :

JardinSuisse, Section Professionnelle Production Floriculture
Bahnhofstrasse 94
5000 Aarau

Téléphone 044 388 53 36

Email: produktion@jardinsuisse.ch

www.jardinsuisse.ch

Tout comme GLOBALG.A.P., SwissGAP n'est pas non plus une marque ni un label, mais définit les bonnes pratiques agricoles.

SwissGAP Horticulture est officiellement reconnue comme pleinement équivalent par GLOBALGAP depuis 2008 via un Benchmarking.

Public cible

Jardineries et pépinières.

Bénéfice pour le client

Droit de livraison aux clients qui exigent SwissGAP.

La certification de SwissGAP Horticulture est de plus une condition requise pour obtenir

une certification Suisse Garantie dans le domaine de l'horticulture.

Exigences essentielles

Le respect des bonnes pratiques agricoles et horticoles est primordial. A cela s'ajoutent des exigences dans les domaines suivants: protection des végétaux, engrais, irrigation, sol/substrats, hygiène, entreposage, emballage, nettoyage, gestion des déchets, sécurité au travail, traçabilité et marquage.

Règlements / Standards

Les exigences techniques du standard sont résumées dans une check-list. En outre il existe d'autres règlements concernant les exigences conceptuelles.

<http://jardinsuisse.ch/fr/themenFR/unsere-themen/swissgap/>

Possibilité de distinctions

SwissGAP n'est ni une marque, ni un label et n'apparaît pas sur le produit.

Inscription

L'inscription s'effectue via JardinSuisse.

Le formulaire d'inscription est transmis à ProCert en tant que seul organisme de certification autorisé.

Audit

Audit annuel par ProCert, en outre ont lieu des contrôles par échantillonnage non annoncés auprès de 10% des exploitations.

Validité du certificat

Celle-ci dépend des prescriptions de GLOBALG.A.P, toujours précisément 1 an à partir de la date de la première certification.

Coûts

Selon le règlement tarifaire de JardinSuisse: Voir lien sous "Règlements / Standards »

Contact ProCert

Martin Widmer

Téléphone 031 560 67 68

Email: m.widmer@procert.ch

Source: www.swissgap.ch / www.jardinsuisse.ch